

**Rencontre du jury de l'ÉNS Lyon et des professeurs de CPGE**  
**Réunion disciplinaire**  
**Allemand**

En présence de Mme l'inspectrice générale Fabienne Paulin-Moulard, d'Anne Lagny (École normale supérieure de Lyon), de Sylvie Marchenoir (Université de Dijon Bourgogne), de Myriam Renaudot (Université de Lorraine), et d'Ingeborg Rabenstein-Michel (Université Lyon 1 Claude Bernard).

La réunion débute par un mot de Mme l'inspectrice générale. Elle rappelle la possibilité de demander une visite-conseil en plus des inspections et visites existant dans le cadre désormais règlementé. Pour la demander, il suffit d'écrire une lettre ou un courriel au secrétariat de l'inspection générale pour les langues vivantes. Consciente des difficultés que peuvent connaître les professeurs d'allemand en CPGE, elle demande aux chefs d'établissement de privilégier le dialogue avec les professeurs. Les professeurs profitent de la discussion pour effectuer un retour d'expérience sur les difficultés rencontrées : hétérogénéité des niveaux à l'intérieur de groupes déjà réduits, diversité de parcours, étudiants en demande d'outils pour acquérir une vision complète de la langue, difficultés à mobiliser les étudiants pour la poursuite de l'allemand LVB. Mme l'inspectrice générale annonce la publication prochaine de ressources en lignes pour l'apprentissage de la langue tandis que Mme Lagny rappelle l'existence de la Clé des langues, (<http://cle.ens-lyon.fr/allemand/>). Un professeur souligne l'importance des concours des écoles de commerce pour la motivation des étudiants à conserver l'allemand LVB.

### **Épreuves Orales**

- **Pour l'épreuve d'analyse en langue étrangère d'un texte étranger hors programme pour les non-spécialistes**, les sujets sont tirés de la presse germanophone récente (des articles publiés six mois maximum avant l'épreuve) et il est conseillé aux candidats de regarder les gros titres de la presse à partir du mois de janvier. Ils portent sur des sujets très généraux alors en débat dans la société allemande, suisse ou autrichienne. Mme Lagny souligne la présence d'une revue de presse sur le site de la Clé des langues. Un professeur signale également la *Tagesschau* disponible en ligne sur le site de l'ARD
- (<http://www.ardmediathek.de/tv/Tagesschau/Sendung?documentId=4326>) .
- L'exposé doit durer 20 minutes et le candidat est pénalisé s'il est trop court. L'article doit être résumé très brièvement et le candidat est interrompu s'il commence son exposé par un trop long résumé du texte.
- L'étudiant peut choisir de lire un passage du texte qui lui semble particulièrement remarquable en justifiant son choix.
- Le plan de l'exposé peut être linéaire ou thématique, il doit se concentrer sur le texte en lui-même. Le candidat doit se tenir au plan annoncé et ne peut pas mélanger le plan linéaire et le plan thématique.
- L'exposé ne doit pas servir de prétexte à la restitution de connaissances mais l'analyse de l'argumentation du journaliste doit déboucher sur un éclairage personnel que donne le candidat sur l'article – *Überblick* et *Ausblick* qui permettent ensuite la discussion avec le jury dans les 10 dernières minutes de l'épreuve.
- L'épreuve ne consiste pas en une analyse de procédés littéraires du texte mais repérer le registre, le ton choisis par l'auteur peut être pertinent.
- Les questions qui suivent l'exposé sont un moment important de l'épreuve où la concentration et la qualité de la langue ne doivent pas baisser. Le jury souhaite un véritable échange avec le candidat, qui est conçu pour l'aider à gagner des points en plus. C'est pourquoi celui-ci doit se montrer le plus constructif possible, même si le texte ne l'intéresse pas de prime abord. Le jury demande au candidat de connaître l'actualité et de posséder les éléments d'une culture germanique seulement, afin de mieux analyser le texte et de trouver

les fondements d'une réflexion sur un sujet actuel.

À propos de l'oral de spécialité, le jury précise que le plan peut être thématique ou linéaire mais que les contraintes de temps font souvent que les plans thématiques sont moins réussis. Il souligne toutefois l'importance de saisir l'unité du texte. À propos des difficultés que peut poser l'œuvre de Else Lasker-Schüler, le jury ne propose pas de poèmes extrêmement courts dans les sujets et s'adapte aux prestations des candidats pour la notation.

### **Épreuves Ecrites**

Pour l'épreuve écrite de version, le barème est fondé sur un découpage du texte en segments auxquels sont attribués un certain nombre de points. Bien que des points-fautes soient décomptés, la notation par segments permet aux candidat qui a fait un gros contre-sens sur un passage de ne pas être pénalisés pour le reste du texte. Il existe des bonus pour les segments particulièrement bien traduits (par exemple +2 pour un segment de 10 points). Dans le choix des sujets, le jury propose tous les ans des textes du XIXe siècle (plutôt de la fin du XIXe siècle pour que la langue reste accessible aux candidats) mais le choix définitif du sujet ne lui revient pas. Pour le commentaire de texte, la qualité de la langue prend un tiers de la notation, le contenu en lui-même un autre tiers, tandis que le dernier tiers est consacré à la qualité du plan. Le jury insiste sur ce dernier aspect. Il valorise les plans très ordonnés, la clarté de la présentation, les capacités d'analyse et de synthèse des candidats. Le plan peut encore une fois être linéaire ou thématique. Le candidat doit absolument éviter d'annoncer un plan et d'en suivre un autre.

Pour l'épreuve de thème, le vocabulaire ne doit pas nécessairement être une exacte traduction du français mais le jury valorise aussi le candidat qui parvient à trouver une solution approchant le sens original.

Enfin, Mme Lagny indique qu'il est possible, pour les candidats intégrant l'école dans une autre spécialité, de devenir ensuite germanistes ou de bénéficier d'une co-direction pour leur mémoire (allemand-autre discipline).

La réunion s'est déroulé dans un esprit très constructif, au grand plaisir de tous les participants.

Compte-rendu établi par Pauline Pujol (Saint-Sernin, Toulouse)